



CREATION DU COMITE PILOTE D'ETHIQUE DU NUMERIQUE

Une dimension nationale pour répondre à des enjeux éthiques majeurs

Le Comité Consultatif National d'Éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) a été chargé par le Premier ministre de constituer un comité pilote d'éthique du numérique. Organisé sur le mode de fonctionnement du CCNE, ce comité pilote est constitué de personnalités d'horizons différents afin d'aborder de manière globale les enjeux éthiques du numérique et de l'intelligence artificielle. Ses premiers avis porteront sur les agents conversationnels, le véhicule autonome et le diagnostic médical à l'ère de l'intelligence artificielle. Il mettra également en place les moyens nécessaires à l'information et à la prise de décision individuelle et collective. Il tiendra sa première réunion plénière le 4 décembre 2019.

L'essor des sciences et technologies du numériques, leur diffusion massive et la rapidité avec laquelle elles se développent sont sources de transformations dans toutes les sphères d'activité, qu'elles soient publiques ou privées. Les enjeux éthiques qui en résultent concernent toutes les composantes de la société : sociales, sociétales, économiques, entrepreneuriales et individuelles.

Dans ce contexte, le Premier ministre a chargé le Comité Consultatif National d'Éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) de constituer un comité pilote, dont l'objectif est « à la fois de remettre des premières contributions sur l'éthique du numérique et de l'intelligence artificielle et de déterminer les équilibres pertinents pour l'organisation du débat sur l'éthique des sciences et technologies du numérique et de l'intelligence artificielle ». Cette initiative s'inscrit dans la stratégie nationale d'intelligence artificielle et dans la continuité des recommandations du rapport « Donner un sens à l'intelligence artificielle » de Cédric Villani et de l'Avis 129 du CCNE. Celui-ci proposait en effet, en septembre 2018, « de jouer un rôle d'aide à la constitution d'un futur comité d'éthique du numérique, spécialiste des enjeux numériques dans leur globalité ».

Constitué d'environ 30 personnes et dirigé par Claude Kirchner, Directeur de recherche émérite Inria, ce comité pilote, qui est placé sous l'égide du CCNE, va fonctionner sur le modèle de celui-ci. Pluridisciplinaire, il réunit des spécialistes du numérique, académiques ou issus des entreprises, des philosophes, des médecins, des juristes, des membres de la société civile ainsi que des membres du CCNE et de la CERNA¹. Il associera dans les groupes de travail qui en seront issus des personnalités ayant une

¹ CERNA : Commission de réflexion sur l'éthique de la recherche en science et technologies du numérique d'Allistene



compétence dans les saisines traitées. Il a également pour mission de mettre en place les moyens nécessaires à la sensibilisation, à l'information et à la prise de décision des personnes, entreprises, administrations, institutions ... Il travaillera en lien avec plusieurs organisations, notamment la CNIL, l'Inria, le CNRS, la CPU, les Académies des Sciences et des Technologies ou encore le CNum², ainsi qu'avec des comités d'éthique français et étrangers. Le comité, qui est accueilli dans les locaux du CCNE – 66 rue de Bellechasse, Paris 7^e – tiendra sa première réunion plénière le 4 décembre 2019.

Le comité pilote d'éthique du numérique portera ses premiers travaux sur trois saisines :

- *Les agents conversationnels* présents dans les téléphones, les interfaces avec les services en ligne ou encore les appareils domestiques tels les enceintes connectées. Les enjeux éthiques concernent la transparence sur le traitement des données récoltées, le respect des individus d'une part et la commodité de l'utilisation de telles applications de l'autre, ou encore la mise en œuvre de stratégies d'influence par de tels agents.
- *Le véhicule autonome* : le comité analysera les tensions existantes entre automatisation et maîtrise humaine dans le contrôle du véhicule, ou encore les responsabilités partagées entre constructeur, assureur et utilisateur. Ces réflexions seront menées en lien avec la mission confiée à Mme Anne-Marie Idrac³.
- Concernant enfin *le diagnostic médical et l'intelligence artificielle*, il s'agira de discuter la tension entre proposition de décision algorithmique et garantie humaine, de se demander quels sont les risques encourus lorsqu'on ne suit pas le « conseil » d'un algorithme de prédiction ou encore de promouvoir la transparence et l'explicabilité du fonctionnement de ces algorithmes tant pour les professionnels de santé que pour les usagers du système de santé.

Début 2021, le Comité pilote d'éthique du numérique remettra au Président du CCNE le bilan de ses activités. Le CCNE émettra ensuite des recommandations sur les modalités d'un éventuel comité pérenne d'éthique du numérique.

² CNIL : Commission nationale de l'informatique et des libertés,
Inria : Institut national de recherche dédié aux sciences du numérique,
CNRS : Centre national de la recherche scientifique,
CPU : Conférence des présidents d'université,
CNum : Conseil national du numérique

³ Nommée Haute responsable pour la stratégie nationale de développement des véhicules autonomes